



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 087-218717809-20250212-2025001A-DE



2025-001A

**Nombre
de Conseillers :**

**en exercice -23-
présents 18
votants 23**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le 12 février

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 février 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : M. CHEVALIER, Mme LACOUR, M. FOURNIER, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY

Pouvoirs : M. CHEVALIER donne pouvoir à Mme FOUCAUD, Mme LACOUR donne pouvoir à Mme LAURENT, M. FOURNIER donne pouvoir à Mme ROSSANDER, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. CHAUGNY donne pouvoir à Mme DELOS

Monsieur Cyrille DUJARDIN a été élu secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-001

CENTRE DE SECOURS DE SAINT LEONARD DE NOBLAT PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE SECOURS

Madame le Maire rappelle que le centre de secours de Saint-Léonard de Noblat assure les opérations de secours pour 16 communes en premier appel dont 7 communes pour une partie de leur territoire, accueille 42 sapeurs-pompiers volontaires, une section de 42 jeunes sapeurs-pompiers et 9 véhicules.

Dès 2019 le Service Départemental d'Incendie et de secours de la Haute Vienne a confié à la commune de Saint Léonard de Noblat la responsabilité d'une opération d'extension et de restructuration du centre de secours de Saint-Léonard de Noblat.

Dans le cadre de ce projet, et suite à plusieurs réunions il a été convenu que les communes bénéficiaires des services du centre de secours participeraient financièrement aux travaux selon la prise en compte des trois critères suivants :

- la population desservie
- le nombre d'interventions
- le potentiel fiscal et financier.

Les travaux de centre de secours sont à présent terminés pour un montant total de 906 679 €.

La participation de la commune de Saint-Priest-Taurion est de 7619,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **D'APPROUVER la participation financière de la commune de Saint-Priest Taurion aux travaux du centre de secours de Saint-Léonard de Noblat pour un montant de 7 619,80 €**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 19/02/2025
Qualité : MAIRE

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER